



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 4^E TRIMESTRE 2018

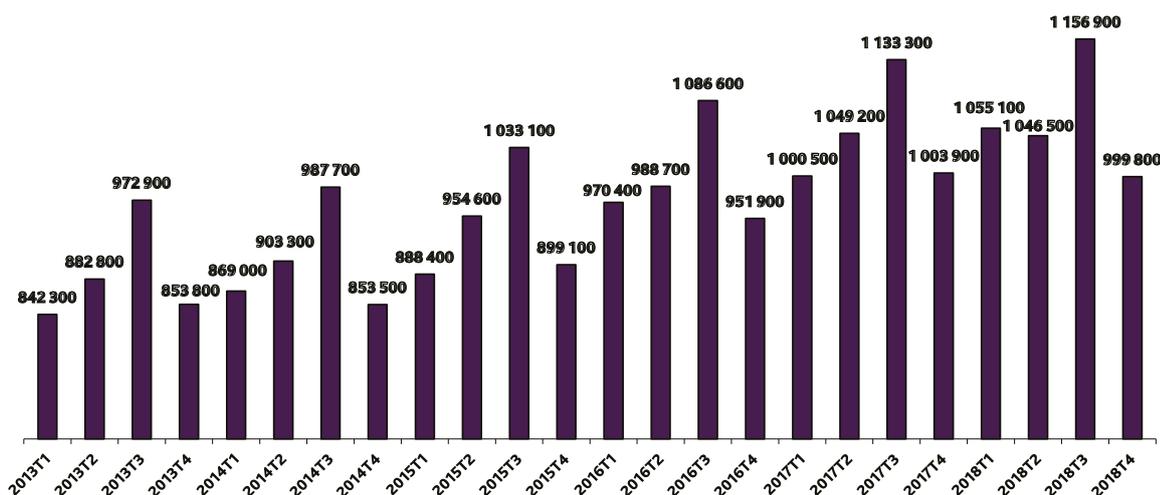


Au quatrième trimestre 2018, les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi sont en baisse de 0,4% sur un an

Au cours du quatrième trimestre 2018, 999 800 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, en baisse de 0,4% par rapport au quatrième trimestre 2017. Sur un an, cela représente 4,3 millions de reprises d'emploi. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B est en baisse (-1,1%). Le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes [cf. Graphique 1] : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre.

Graphique 1

NOMBRE TRIMESTRIEL DE REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAAE (Acooss - CCMSA).
Données brutes, France entière

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non-salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi correspond au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E [cf. Annexe 3 méthode].

Globalement, le taux mensuel moyen d'accès à l'emploi est en légère hausse au quatrième trimestre [cf. Tableau 1]. Parmi les reprises d'emploi au 4^e trimestre 2018, 213 100 concernent des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans. Ce nombre est en hausse de 1,0% sur un an alors que le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B dans cette classe d'âge diminue sur la période de 1,7%, le taux d'accès à l'emploi augmente ainsi de 0,3 point. 640 300 reprises d'emploi concernent des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans (-1,7% sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi diminuant de 1,8%) et 146 400 demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+3,2% avec un taux d'accès en légère hausse). Au 4^e trimestre 2018, 659 100 demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (-3,6%) et 340 700 demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (+6,4%) ont connu un retour à l'emploi d'un mois ou plus.

Tableau 1

NOMBRE DE REPRISSES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

	T4 2018	T4 2017	Évolution	Taux mensuel moyen* au T4 2018 (évolution par rapport à T4 2017)
Nombre de reprises d'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégories A et B	999 800	1 003 900	-0,4%	7,4% (+0,1 pt)
dont demandeurs d'emploi				
de moins de 25 ans	213 100	211 000	1,0%	11,2% (+0,3 pt)
de 25 à 49 ans	640 300	651 100	-1,7%	8,0% (+0,0 pt)
de 50 ans ou plus	146 400	141 800	3,2%	4,1% (+0,1 pt)
inscrits depuis moins d'un an	659 100	683 800	-3,6%	8,7% (+0,1 pt)
inscrits depuis un an ou plus	340 700	320 100	6,4%	5,7% (+0,1 pt)
hommes	497 200	505 300	-1,6%	7,5% (+0,0 pt)
femmes	502 600	498 600	0,8%	7,2% (+0,1 pt)

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (AcoSS – CCMSA) pour le calcul du nombre de retour à l'emploi. Statistique mensuelle du marché du travail (STMT, Pôle Emploi) pour le nombre de DEFM au dénominateur du taux mensuel moyen.

Données brutes, France entière

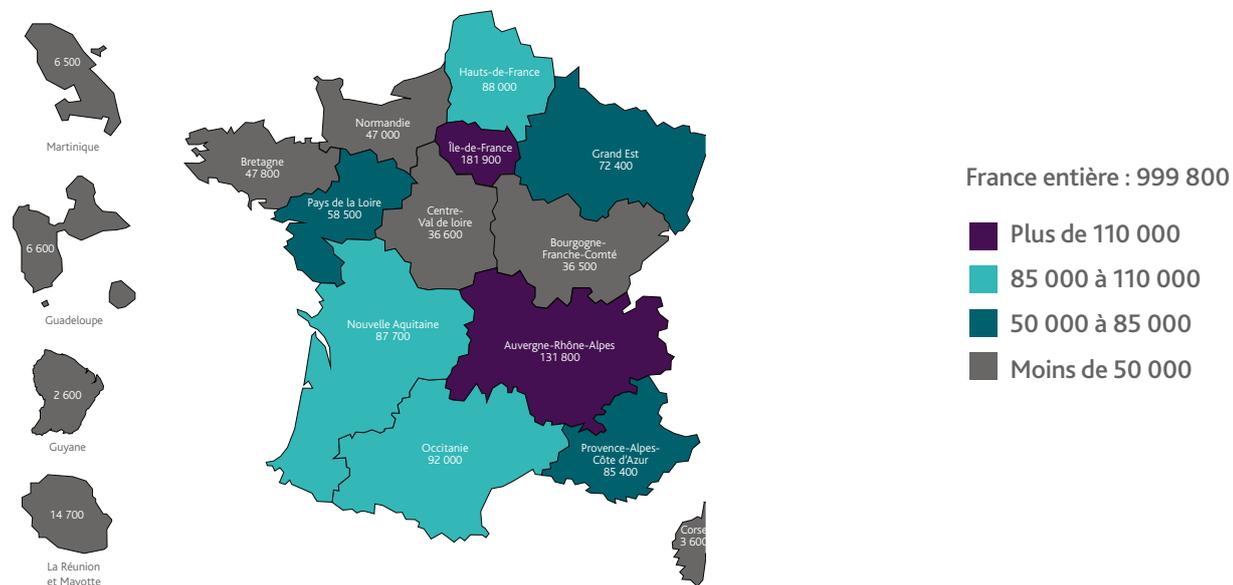
*Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre mensuel moyen de reprises d'emploi rapporté au nombre mensuel moyen de demandeurs d'emploi en catégories A ou B sur le trimestre.

Le nombre de reprises d'emploi au niveau régional

Les régions qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 4^e trimestre 2018 sont l'Île de France et Auvergne-Rhône-Alpes [cf. Carte 1].

Carte 1

NOMBRE DE REPRISSES D'EMPLOI AU 4^E TRIMESTRE 2018 PAR RÉGION



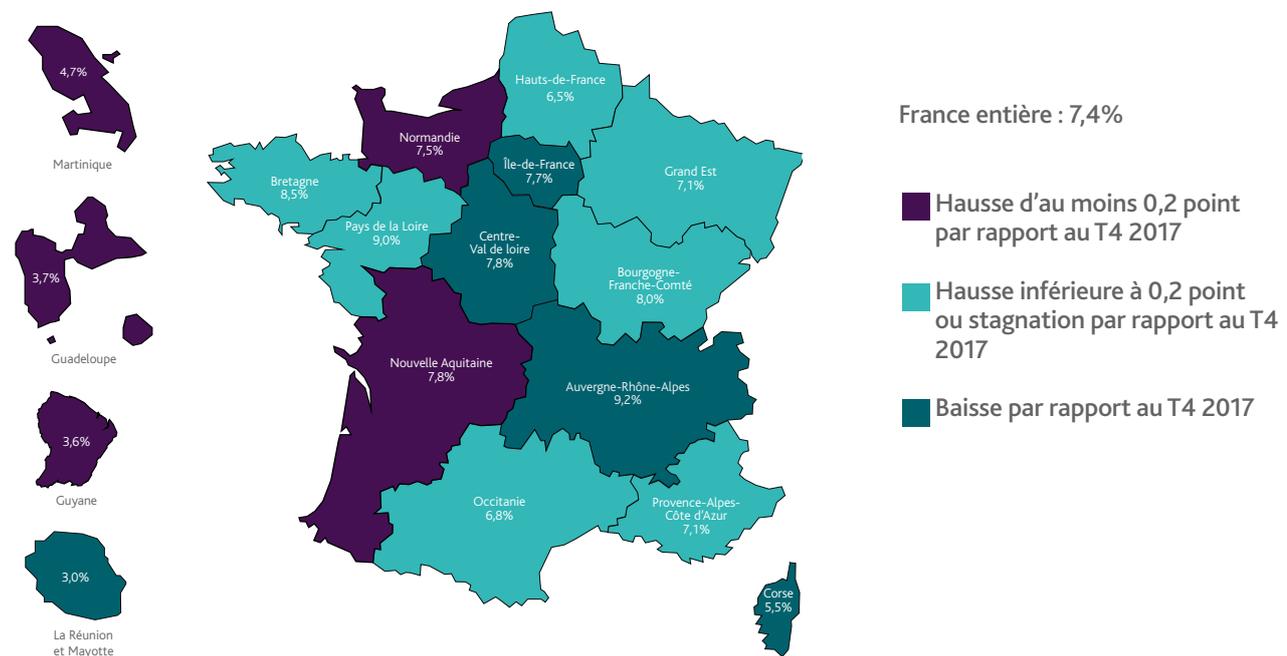
Cependant, ces deux régions présentent également un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B proportionnellement élevé.

La carte 2 représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 4^e trimestre 2018, ce qui permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi. Ainsi, le nombre important de retours à l'emploi est associé à un taux d'accès élevé en région Auvergne-Rhône-Alpes (9,2%) alors que pour l'Ile de France, il est associé à un taux d'accès plus faible (7,7%).

Entre le 4^e trimestre 2017 et le 4^e trimestre 2018, seules les régions Normandie et Nouvelle Aquitaine ainsi que la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane connaissent des hausses sensibles de leur taux de reprise d'emploi [cf. Carte 2 et tableau 2 en annexe 1].

Carte 2

NOMBRE DE REPRIS D'EMPLOI RAMENÉ AU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B PAR RÉGION AU 4^E TRIMESTRE 2018 SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Annexe 1. Répartition régionale du nombre de reprises d'emploi

Tableau 2

RÉPARTITION RÉGIONALE DU NOMBRE DE REPRISSES D'EMPLOI AU 4^e TRIMESTRE 2017 ET 2018

Région	4 ^e trimestre 2018			4 ^e trimestre 2017		
	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre
Auvergne-Rhône-Alpes	9,2%	131 800	475 200	9,3%	133 200	478 900
Bourgogne-Franche-Comté	8,0%	36 500	152 800	7,9%	36 900	155 700
Bretagne	8,5%	47 800	187 800	8,3%	47 700	191 000
Centre-Val de Loire	7,8%	36 600	156 700	7,8%	36 900	157 000
Corse	5,5%	3 600	22 000	5,7%	3 800	22 500
Grand Est	7,1%	72 400	339 500	7,1%	74 200	349 500
Guadeloupe	3,7%	6 600	59 000	3,4%	6 200	60 200
Guyane	3,6%	2 600	23 700	3,4%	2 500	23 700
Hauts-de-France	6,5%	88 000	448 800	6,4%	88 200	456 100
Île-de-France	7,7%	181 900	791 100	7,7%	182 600	792 900
La Réunion et Mayotte	3,0%	14 700	161 800	3,3%	15 600	160 400
Martinique	4,7%	6 500	46 000	4,3%	6 100	47 600
Normandie	7,5%	47 000	208 100	7,3%	46 600	213 600
Nouvelle Aquitaine	7,8%	87 700	376 500	7,6%	86 900	383 400
Occitanie	6,8%	92 000	452 100	6,8%	92 300	454 100
Pays de la Loire	9,0%	58 500	216 800	9,0%	58 800	218 100
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,1%	85 400	402 100	7,0%	85 400	405 400
National	7,4%	999 800	4 520 000	7,3%	1 003 900	4 570 100

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAAE (Acoss – CCMSA).
Données brutes, France entière

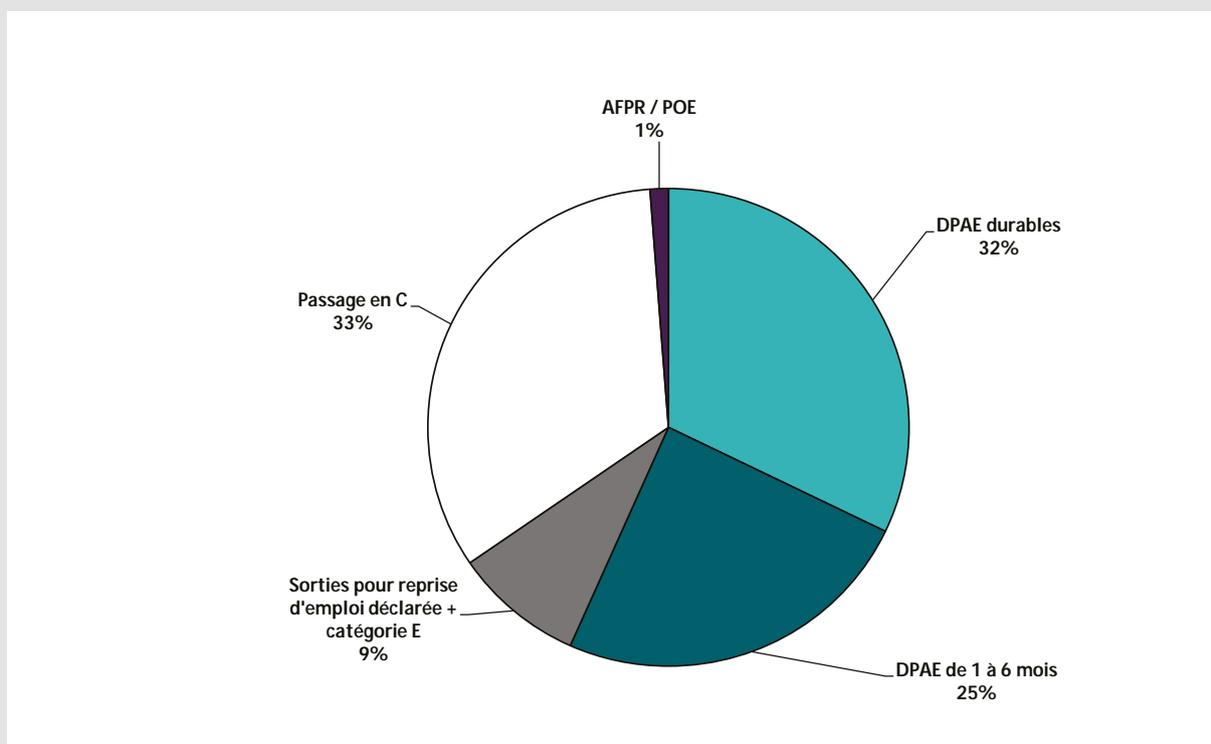
Annexe 2. Composition du nombre de reprises d'emploi

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent selon les trimestres entre 55% et 60% des reprises d'emploi [cf. Graphique 2].

Près de 33% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C¹, et environ 9% par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E². Les passages en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle contribuent de façon très faible au nombre de reprises d'emploi (environ 1%).

Graphique 2

COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).
Données brutes, France entière

1. Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

2. L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

Annexe 3. Méthode

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information consulter <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/les-sortants-des-listes-de-demandeurs-d-emploi-inscrits-a-pole-emploi-en-juin-119078>).

Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public³. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/2016/acoss-stat-n240.html>)

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B⁴ au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1⁵
 - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprises d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

3. En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

4. Cf. infra pour la définition des catégories de demandeurs d'emploi.

5. Ce seuil de 70h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- **Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- **Catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- **Catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- **Catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- **Catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org



ISSN 2555-8404